

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 18 (1882)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

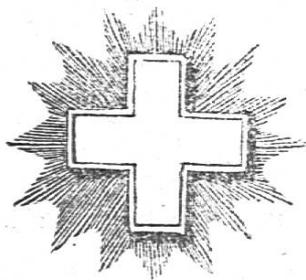
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} FÉVRIER 1882

XVIII^e Année.

N^o 3.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'article 27 de la Constitution fédérale. — Nécrologie. — Correspondance de Vaud (sur le Livre de lecture) et de Francfort (sur le Lehrerverein). — Chronique scolaire. — Partie pratique.

L'article 27 de la Constitution fédérale.

De divers côtés on nous demande ce qui en est de l'article 27 et de l'état de la question devant les Chambres, non pour en hâter l'exécution, mais pour savoir à quoi s'en tenir. Voici notre réponse :

La question en est restée aux rapports adressés le 11 juin 1881 au Conseil national par la commission chargée de formuler un préavis à ce sujet et qui s'est scindée en minorité de 3 et en majorité de 4 membres.

La majorité, composée de trois Bernois MM. Kaiser, Ritschard, Deucher, et d'un Zuricois M. Vögelin, veut entrer en matière, d'accord sur ce point avec le Conseil fédéral. En revanche, elle diffère d'opinion avec cette autorité sur le *mode de procéder*, et se divise en deux groupes. MM. Kaiser et Deucher veulent se borner pour le moment à donner au Conseil fédéral

la compétence nécessaire pour se livrer dans les cantons aux études locales et statistiques préliminaires. Mais ces deux députés désirent que ces études fassent ressortir la physionomie et l'esprit de l'école, pour élucider la question de savoir si une loi spéciale est réclamée par les besoins de l'école. Ce travail serait fait, non par le bureau de statistique, mais par un secrétaire du Département de l'Instruction publique créé *ad hoc*. Les Etats-Unis ont institué un poste analogue à Washington.

Deux autres membres de la majorité, MM. Vögelin et Ritschard désirent avant tout l'élaboration d'une loi spéciale et demandent que le Conseil fédéral présente un projet.

La minorité, formée de MM. Boiceau, de Vaud, Joris, du Valais, et Segesser, de Lucerne, propose de ne pas entrer en matière sur l'exécution de l'article 27.

La majorité, dans son rapport de 9 pages d'impression, rappelle : 1^o Que l'article 27 a eu pour promoteurs entre autres les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, c'est-à-dire les *plus progressistes* ; 2^o Que cet article a été aussi réclamé par le peuple au milieu de la tempête (?) ; 3^o Que l'article 27 n'est pas destiné à orner platoniquement la Constitution, et que, pour le réaliser, il n'y a que la voie législative ; 4^o Que l'action de la Confédération jusqu'ici s'est bornée : *a)* à statuer sur des recours ; *b)* à examiner les constitutions cantonales dont on lui demandait la garantie, afin de voir si dans ces dernières on respectait les *cinq postulats* exigés des cantons, c'est-à-dire un enseignement primaire suffisant, — laïque, — obligatoire, gratuit, ne blesant ni la liberté de conscience ni la liberté confessionnelle ; *c)* à une mise en demeure des gouvernements cantonaux pour savoir comment les dispositions ci-dessus étaient appliquées, avec invitation de fournir les dossiers scolaires ; *d)* à une statistique dressée par M. Kinkelin, de Bâle ; *e)* à l'établissement d'examens de recrues en 1875 ; *f)* plus, à deux ordonnances relatives à la gymnastique ; *g)* à une motion de M. Desor, député de Neuchâtel au Conseil national pour presser l'exécution de l'article 27.

C'est bien quelque chose ; mais la majorité estime que cela ne suffit pas et déclare la Confédération compétente pour édicter une loi, *bien que cette loi ne soit pas expressément réclamée !*

Ce qui n'est pas réclamé n'est cependant pas exclu. Puisque la Confédération a le droit de haute surveillance, elle a la latitude d'exercer ce droit par voie législative.

La loi seule peut amener de l'uniformité et de la justice dans l'exécution des dispositions de l'article 27.

Le groupe, qui ne veut pas immédiatement d'une loi, fait valoir : *a)* l'inopportunité directe au point de vue financier et social ; *b)* le peu de racines que la loi a dans le peuple ; *c)* la difficulté de cette œuvre dont on ne connaît pas les conditions ; *d)* la circonstance que l'élaboration d'une loi dans les circonstances présentes aboutirait à un fiasco.

Le rapport de la minorité combat l'adoption d'une loi (6 pages d'impression), attendu : 1^o Que la Confédération n'est pas compétente pour faire une loi qui dépasse le sens de l'article 27 ; 2^o Qu'il n'est pas vrai que tout ce qui n'est pas interdit est permis ; que le droit de légiférer est limité pour les Chambres par la Constitution fédérale ; 3^o Que le droit de haute surveillance de par la Confédération n'est pas inscrit formellement dans la Constitution fédérale, que l'article 27 peut être appliqué sans loi spéciale et que cette loi spéciale n'ayant pas été dans la pensée du législateur qui l'a faite, on n'a pas le droit d'en changer la nature et l'esprit et que l'exécution comme on l'entend constituerait une *tutelle des cantons* qui n'est pas non plus dans la lettre et l'esprit de l'article 27, et que l'action régulière de la Confédération consiste uniquement : *a)* à prononcer sur les recours ; *b)* à prendre des mesures pour forcer les cantons à remplir leurs obligations et à demander les explications nécessaires aux gouvernements cantonaux.

Quant à la création d'un poste spécial de secrétaire de l'instruction publique au Département de l'Intérieur, la minorité repousse cette création, mais veut accorder au Conseil fédéral, par la voie du budget, les crédits nécessaires à l'entretien du bureau de statistique. Cette minorité ne peut admettre l'analogie qu'on établit entre le poste de secrétaire qu'on propose d'établir au Département de l'Intérieur pour l'instruction publique avec le bureau de Washington. Ce dernier n'est qu'un *bureau de renseignements*. La Constitution américaine n'accorde aucune compétence aux pouvoirs fédéraux en matière scolaire.

Tel est en raccourci et présenté d'une manière impartiale l'état de la question que soulève l'article 27 et dont les Conseils de la nation auront à s'occuper dans cette législature. Quand on se rappelle le peu d'écho que rencontrait, il y a peu d'années encore, au sein des assemblées, toute centralisation même anodine dans le domaine scolaire, on peut se faire une idée du changement accompli dans les esprits en Suisse, et notamment dans la Suisse française, où la tendance à une centralisation

quelconque était accueillie par les *plus avancés* avec une défaveur marquée ou un silence glacial, comme au congrès scolaire de Lausanne en 1868.

A. DAGUET.

Pédagogie française.

Le 3^e article sur la pédagogie de M. Rousselot paraîtra dans le prochain numéro.

Nécrologie suisse.

C'est par un *lapsus calami* que la notice sur Richard d'Orbe place à Genève la rue des Fontaines qu'habitait le poète. Cette rue est la *Brunnengasse* de Berne.

On lit dans le dernier numéro (47) du *Semteur vaudois*, un article que nous croyons utile de reproduire :

Le 1^{er} novembre, le régent Henri-Louis Duez, assistant à l'installation de son successeur, prenait congé, au milieu des larmes de ses élèves, de l'école qu'il avait dirigée avec distinction durant 34 ans; il terminait ce jour-là sa longue et honorable carrière pédagogique qui embrassait 44 années réparties entre deux écoles seulement. La commission des écoles, avec le concours de quelques pères de famille, avait saisi cette occasion pour donner à M. Duez, une marque de la reconnaissance qu'il s'était acquise en lui offrant une belle coupe en argent portant cette inscription :

A HENRI-LOUIS DUEZ, régent
1847-1881

Granges reconnaissant.

D'autres journaux ont aussi reproduit cet article.

LIVRES ET JOURNAUX REÇUS. — Nous remercions de leurs envois l'*Observateur*, revue pédagogique, de Huy en Belgique, et l'*Educateur* de Milan, et nous espérons consacrer quelques lignes à ces publications d'un intérêt réel, ainsi qu'à d'autres que nous avons reçues de Paris et de Suisse. Nous regrettons de n'avoir pas reçu le premier numéro de l'*Observateur* belge.

CORRESPONDANCE

Montreux, le 12 décembre 1881.

Il y a quelques semaines, une plume autorisée dans les questions d'enseignement, je veux parler de celle de M. Colomb, à Aigle, attirait l'attention des lecteurs de l'*Educateur* sur l'importance qu'il y avait à signaler et à corriger les fautes du « Livre de lecture, » degré supérieur, qui se répand chaque jour davantage dans nos écoles. — Jusqu'à ces jours derniers, je n'avais pas eu l'occasion de m'en servir; mais j'ai été chargé d'élèves nouveaux, ayant entre les mains le dit « Livre de lec-

ture, » et j'ai pu l'examiner, voici à quelle occasion : L'autre jour, je faisais lire (c'était dans la 2^e édition) le dialogue entre Athalie et Joas, et je fus frappé de la manière dont les vers si connus de Racine étaient, disons le mot, estropiés. Ceci m'a engagé à rechercher les autres fautes littéraires, d'abord de la 2^e édition, puis de la 3^e. Je vous communique celles que j'ai trouvées. Peut-être sera-ce de quelque utilité ! Mais disons vite que je ne suis pas le moins du monde infallible ; tant s'en faut. Il est très possible que j'en relève à tort ou que j'en néglige de plus importantes. Chacun sera juge. Je ne signalerai pas, en général, les fautes de ponctuation, qui se trouvent en très grand nombre. La ponctuation des morceaux du « Livre de lecture » a été *modernisée* et on n'a pas tenu compte de celle qui existe dans les éditions classiques ; d'ailleurs, cela est de moindre importance.

Dans la 2^e édition, Athalie et Joas (disons en passant que nous ne comprenons pas pourquoi on a supprimé, dans la 3^e édition, ce morceau, si simple, si beau, si moral, pour le remplacer par une scène des Plaideurs, assez obscure pour qui n'a pas lu la pièce entière, et surtout pour des enfants, et, pour eux, si pauvre d'idées, et peu propre à être donnée comme modèle. La partie comique était assez bien représentée sans cela ; et « Athalie et Joas » donnait une idée plus juste du véritable talent de Racine, puisque les « Plaideurs, » dans sa vie littéraire, ne sont qu'une exception. Peut-être l'a-t-on supprimé pour *laïciser* aussi le « Livre de lecture ». Dans « Athalie et Joas, » 2^e édition, page 360, disions-nous, on peut lire :

Ne sait-on pas *du moins* quel pays est le vôtre,
tandis qu'il faut :

Ne sait-on pas *au moins* quel pays est le vôtre.

Ne sait-on pas du moins est trop peu harmonieux pour être de Racine.

et plus loin :

Qui vous *a mis* dans ce temple ?

Un hémistiche de sept syllabes ! Racine ! dieu des vers ; qu'as tu fait de ta lyre. Lisez :

Qui vous *mit* dans ce temple ?

Les vers si connus, si souvent cités :

Aux petits des oiseaux, il donne leur pâture,
ont dans le « Livre de lecture » seulement onze syllabes :

Aux petits oiseaux, il donne la pâture.

Aux petits oiseaux, avec cinq syllabes, compense l'autre hémistiche, qui en a sept ; cela fait bien six en moyenne. Si vous suivez, vous arrivez bientôt à ces mots :

Mais tout ce peuple enfermé dans ce lieu
A quoi s'occupe-t-il ? — Il loue et bénit Dieu.

Racine a écrit et on comprend son intention :

Il loue, il bénit Dieu.

Plus loin :

Eh ! quoi, vous n'avez point de passe-temps plus doux ?

qu'il faut lire :

Hé quoi ! vous... etc.

(La même faute se retrouve dans les « Plaideurs, » 3^e édition, page 343, vers 4^e.)

J'ai mon Dieu que je sers, dit plus loin Athalie.

Ce mot Dieu a été écrit par Racine avec une lettre minuscule : *dieu* ; parce qu'il s'agit du dieu d'Athalie ; tandis que dans la réponse de Joas : « Lui seul est Dieu, Madame, et le vôtre n'est rien, » il a mis un D majuscule.

Pour ce qui concerne la ponctuation, on a trop haché la phrase : Racine ne sépare pas volontiers par une virgule le régime direct ou le circonstanciel inversés, tandis qu'on l'a fait ici : et, d'un soin paternel, Il me nourrit ; Dans son livre divin, on m'apprend...

Les fautes des autres morceaux de la 2^e édition se retrouvent dans la 3^e.

Venons-en donc à la 3^e édition (1881).

Page 249. Victor Hugo (né en 1803...) Victor Hugo n'est-il pas né en 1802 ? Jules Michelet n'est-il pas mort déjà en 1874 et non pas en 1876 (page 283) ? Louis-Philippe, comte de Ségur, en 1833. au lieu de 1830 (page 287) ? Louvois n'est-il pas né en 1641 au lieu de 1639 (271, note) ? Quelques biographes font naître R. Töpffer en 1799 (page 318).

La date de la naissance de Labruyère n'est pas certaine ; les trois qu'on oppose volontiers sont 1639, 1644 ou août 1645 (Demogéot) qui est la plus probable ; mais on ne cite pas souvent 1641 (page 383).

Une grosse hérésie chronologique, c'est de faire naître Voltaire en 1704 (page 340) ; il était en 1704, un *gamin* déjà en état de faire des farces, puisqu'il avait 10 ans, étant né en 1694, cinq ans avant la mort de Racine ; et Boursault doit être né en 1638 au lieu de 1633 (page 364).

Page 378. « Le lion et le rat. » C'est écrit : Cependant il *advint* qu'au... Lafontaine a mis : Cependant il *avint* qu'au sortir...

Quoique maintenant on ne la fasse plus guère (voir page 391, note 2). Lafontaine faisait une différence entre advenir et avenir : avenir a pour lui quelque chose de plus accidentel, de plus imprévu qu'advenir, et c'est ici le cas.

Puis Jean de Lafontaine n'est pas né, comme l'indique la notice (page 378) en 1626, mais le 8 juillet 1621.

Page 381, 2^e édition ; 382, 3^e édition ; on lit :

Mais quittez ce souci :

Je plie et ne romps pas ; vous avez jusqu'ici...

un vers tout entier est omis ;

Mais quittez ce souci :

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;

Je plie et ne romps pas, etc.

Page 382. Il faut Jacqueau (c'était son nom), au lieu de Jacgveau, c'était son nom : toutes les éditions de Florian le portent ainsi. Il en est de même pour :

Saisit un verre peint, qu'il met dans la lanterne,
au lieu de :

Saisit un verre peint qu'il met dans la lanterne.

La virgule est exigée par le sens des propositions qui sont coordonnées, bien que la seconde ait la forme de subordonnée modificative.

Une *coquille* pour varier :

Il tombe, et sur d'affreux rochers,
Il écrase en sa chute immense
La barque et les *rochers*,

pour *nochers* (page 387).

Trois pages plus loin :

Bon *souper*, bon gîte et le reste,

est écrit par Lafontaine :

Bon *soupe*, bon gîte et le reste.

Lamartine, si point je ne m'abuse, doit être mort le 1^{er} mars 1869, au lieu de 1868 (page 396). A la même page, on lit : M. Juste Olivier, poète vaudois *vivant* ! Philosophes, chrétiens, avez-vous lu ? et notez qu'il est mort depuis 1876 — et depuis *cinq* ans ! Il est des gens que l'on s'obstine à dire morts quoique pleins de vie ; exempli gratiâ : Ambroise Thomas ; plus rares sont ceux qui, morts, sont crus encore vivants.

Il faut finir cette longue kyrielle d'errata : j'en passe et, faut-il dire, des pires ou des meilleurs. Töpffer a dit que la dernière chose qui meurt en nous, c'est la vanité ; c'est pourquoi je ne veux pas finir sans dire qu'Albert Richard, mort l'autre jour, est *vaudois*, étant né à Orbe (Orbe, beau pont en pierre, dit ma géographie), et non genevois comme s'obstine à le faire dans toutes ses éditions le « Livre de lecture... »

A. BONARD, inst.

Correspondance de Francfort.

(Suite et fin.)

Nous croyons vous avoir déjà dit que ce qui fait la principale force d'attraction de notre *Verein*, ce qui lui amène chaque mois de nouvelles recrues ; c'est la diversité des buts qu'elle poursuit. Outre le but essentiellement pédagogique que nous nous efforçons d'atteindre par des conférences mensuelles générales et où se discutent les questions les plus intéressantes, outre le but artistique que s'est posé le *Sœngerchor*, la Société des instituteurs de Francfort en poursuit encore trois autres bien distincts, dont l'un est exclusivement utilitaire, mercantile même ; l'autre, qu'à défaut d'un qualificatif plus précis, nous nommerons but de perfectionnement ; le troisième enfin un but éminemment philanthropique.

Commençons par le but *mercantile*... Tiens ! tiens ! vont s'écrier les

pédagogues idéalistes de la cité de Purry, est-ce que les *Schulmeister* de Francfort se feraient par hasard épiciers ou marchands d'allumettes? Allons donc, ce serait par trop plébéien! C'est banquiers que nous nous faisons, non qu'en ceci nous prétendions faire concurrence aux Rothschild ou faire de l'usure comme elle n'est malheureusement que trop à l'ordre du jour. C'est au contraire pour soustraire aux griffes de l'usurier ceux de nos collègues qui peuvent être momentanément dans le besoin ou pour leur épargner la dure humiliation de s'adresser à des philistins qui souvent n'affectent pour l'instituteur qu'une hautaine pitié; enfin c'est par esprit de solidarité et d'indépendance. A cet effet, le *Frankfurter Lehrerverein* a créé une « Caisse d'épargne et de crédit » (*Spar und Leihkasse des Frankfurter Lehrervereins*), institution qui fonctionne à merveille depuis deux ans, de sorte qu'au lieu de faire bénéficier les banquiers et les courtiers des épargnes que l'instituteur est à même de réaliser et des intérêts qu'un collègue dans le besoin est obligé de payer, notre Caisse d'épargne et de crédit retire de jolis dividendes tout en prêtant à un taux plus bas que partout ailleurs; ainsi, cette année, à la reddition des comptes, la Caisse a déjà pu fournir à ses membres un dividende de $6\frac{1}{2}\%$, ce qui s'explique par les frais presque nuls qu'occasionne une administration gratuite et toute de bonne volonté. C'est aussi au comité administratif de la Caisse d'épargne et de crédit qu'incombe l'achat en gros du combustible nécessaire aux ménages de la plupart des membres de notre Société. Ainsi, au lieu de tirer notre houille de seconde, même de troisième main, à des prix très élevés, le comité de la Caisse d'épargne fait venir ce combustible en grandes quantités directement des houillères de la Ruhr, et le quintal de houille rendu à domicile nous revient à 65 ou 70 pfennigs au lieu de 90 ou 95 qu'il faut payer à un fournisseur quelconque. Sur une consommation annuelle de 150 quintaux par ménage, voilà déjà une jolie épargne de $37\frac{1}{2}$ marcs, et cela sans exiger la moindre peine de plus de la part du consommateur. Voilà des détails bien prosaïques, sans doute, mais dont l'objet n'en fait pas moins bouillir la marmite de l'instituteur, si idéaliste qu'il soit. Quittons donc les dividendes et la houille pour en venir à un champ d'activité qui rentre mieux dans le cadre de la vie de l'instituteur, nous voulons dire son perfectionnement intellectuel.

Pour empêcher parmi nous l'inertie et la rouille de l'esprit, danger auquel l'instituteur est généralement si exposé, ensuite pour procurer aux membres de notre Société l'occasion d'élargir le cercle de leurs connaissances positives et par le fait même leur fournir des moyens d'avancement dans la carrière, le *Frankfurter Lehrerverein* a eu recours à un système efficace et pratique en organisant des cours accessibles à la bourse de tout instituteur qui a tant soit peu à cœur son perfectionnement intellectuel. Nous avons débuté l'hiver dernier par l'ouverture de trois cours de langues : un cours de langue française à trois degrés, un cours d'anglais à deux degrés et un cours de latin à un degré seulement pour commencer. Dans le courant du printemps on a de même inauguré un cours de mathématiques; enfin d'autres cours suivront encore, selon que le besoin se fera sentir. Les leçons se donnent régulièrement à cha-

que degré une fois par semaine, deux heures consécutives. Ces cours, qui sont confiés à des professeurs jouissant de la confiance de la Société sont fréquentés assidument par de nombreux instituteurs, d'autant plus qu'un cours de deux heures par semaine ne coûte à chaque auditeur que 10 marcs (fr. 12,50) par trimestre. La première étape faite sur cette nouvelle voie est d'un heureux augure pour l'épanouissement futur de notre petite académie, si nous osons appeler de ce nom cette modeste création, mais si utile à tous égards. (A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — Un grand honneur a été fait à la Suisse par la nomination de M. Victor Cherbuliez à l'Académie française. Quoique sous l'empire de certaines préoccupations que nous ne voulons pas discuter et qui nous affligent, M. Cherbuliez se soit déclaré pour la nationalité française, nous le regardons toujours comme des nôtres, aussi bien que tous les autres membres de cette famille, qui a produit tant d'hommes distingués. La famille Cherbuliez était venue de France au XVI^e siècle. Lui est né à Genève, non en 1832, comme le dit M. Gustave Vapereau (*Dictionnaire des contemporains*), mais en 1828, d'un père connu comme savant helléniste, M. André Cherbuliez. Victor Cherbuliez a beaucoup voyagé.

Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.

C'est ce qu'a fait M. Cherbuliez, dont les *romans*, sauf le premier (1), ont une teinte cosmopolite.

Nous n'aimons pas beaucoup les personnages du romancier ; ils sont trop en dehors des conditions ordinaires. Mais nous n'en estimons pas moins son grand talent de peindre et de *peindre*. Puis il a un si vif, si sincère sentiment du beau et de l'idéal. C'est aussi, comme le dit M. Louis Ducros, dans la *Revue des cours littéraires*, « un des écrivains les plus personnels de notre temps. »

Outre le roman, qu'il cultive en maître, M. Cherbuliez, sous le pseudonyme de Valbert, nous donne dans la *Revue des Deux-Mondes* des articles fort remarquables sur la politique, qu'il envisage souvent, non en homme de parti, mais en penseur indépendant, notamment en ce qui concerne les affaires intérieures de France. Pour l'Allemagne, il y a du parti pris et je ne pourrais pas l'appeler impartial.

— Il paraîtra à Genève, à dater du 1^{er} janvier, un journal bi-mensuel intitulé la *Gymnastique*, destiné : 1^o à populariser cet art ; 2^o à servir de lien entre les sociétés de gymnastique. Le comité est composé de MM. Justin Dustour, ancien président de la section de Genève, Ferdi-

(1) *Paule Méré*, qui est bien Genevois en partie du moins.

nand Périer, Jacob Michet, Wichmann, Falk. Prix d'abonnement, cinq francs par an.

BERNE. — M. Mendel, l'organiste de la collégiale ou église de St-Vincent (Münster), est mort ces derniers temps. Natif de Darmstadt, il était arrivé à Berne en 1830, où il s'est distingué à la fois comme organiste et professeur de musique. Pendant un demi-siècle, il a été l'un des promoteurs les plus actifs de l'art musical sur les bords de l'Aar. Si l'orgue de Berne est devenu depuis 1849 un rival de celui de Fribourg, c'est à Mendel qu'il le doit. Compositeur de musique éminent en même temps qu'exécutant habile, M. Mendel est l'auteur de la mélodie si populaire au-delà du Rhin, de la *Wacht am Rhein*, dont les paroles sont d'un autre Allemand réfugié dans le canton de Berne, Max Schneckenburger. Homme aimable et bon, sans orgueil, M. Mendel laisse de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

BALE-CAMPAGNE. — Le *Landrath* ou Grand Conseil de cet Etat a accordé une pension de retraite à un instituteur secondaire, M. Kramer, allemand d'origine, qui enseignait à Liestal depuis 40 ans les mathématiques et les sciences naturelles.

800 francs, c'est quelque chose. Mais si M. Kramer n'a pas d'autres ressources et s'il a famille, il est à plaindre. Encore a-t-il fallu une décision du Grand Conseil.

SCHWYZ. — La commune de la Muotta, qui a cinq lieues de longueur, n'avait qu'une seule école. Il y avait là des enfants qui avaient trois lieues de chemin à faire pour aller à l'école. La commune a décidé de construire une seconde école. On se demande comment, dans des circonstances semblables, l'obligation eût pu être strictement observée, et comment on pourrait faire un crime à un élève qui manquerait la classe, en hiver surtout.

FRANCE. — M. Tourasse, l'un des bienfaiteurs de l'instruction publique en France, a publié une notice instructive sur les *bibliothèques de cantons*, dont nous extrayons quelques détails et quelques chiffres.

Les bibliothèques cantonales ou de cantons (rurales par conséquent) doivent être gratuites. Pour constituer une bibliothèque composée de 400 volumes, il faut compter sur une dépense de 1000 fr., sans parler de la dépense de 150 à 200 fr. pour une armoire convenable. Les amis de l'instruction se réunissent *par cotisations de 10 centimes* dans le canton entier et s'adressent à la municipalité du chef-lieu pour avoir un local et une subvention calculée à 10 centimes par habitant du chef-lieu seulement, pour l'installation et la bibliothèque est fondée. Si le conseil municipal refuse, on se cotise; 50 francs sont aisés à trouver dans une commune de cinq cents habitants.

Joignant l'exemple au précepte, M. Tourasse a offert 45,152 fr. 50 centimes aux 40 cantons du département à raison de 10 centimes par habitant, demandant aux chefs-lieux de canton 10 centimes par habitant, ce qui ferait une subvention de 13,741 fr. 40 c.

BELGIQUE. — La municipalité d'Anvers a décidé le 24 septembre dernier qu'il serait érigé une statue à Henri Conscience le célèbre romancier national. Bien que nous ne puissions approuver l'idée de glorifier un homme de son vivant par l'érection d'une statue comme on l'a fait en France pour Victor Hugo, nous sommes heureux de constater que les Belges aient rendu un si bel hommage à l'écrivain illustre dont les livres, *Le lion de Flandres* surtout, ont tant fait pour éveiller et maintenir le sentiment national.

A la nouvelle du vote du conseil municipal d'Anvers, Henri Conscience lui a adressé les lignes suivantes :

« Vous avez eu la générosité de décider que ma statue sera érigée dans
« ma ville natale et qu'une place publique portera mon nom. Je ne mé-
« rite pas un honneur aussi extraordinaire; mais je vous suis néanmoins
« reconnaissant du fond du cœur pour la preuve magnanime d'affec-
« tion que les édiles veulent bien me donner, à moi leur humble conci-
« toyen et en même temps à tous ceux qui parlent notre langue maternelle
« (le flamand) et s'efforcent de la répandre. Pour moi ce sera la récom-
« pense trop belle d'une longue et laborieuse carrière; pour eux ce sera
« un puissant encouragement de consacrer à la glorification de la ville
« et du pays, à la défense de notre caractère populaire leurs forces les
« plus vives, avec la certitude que les représentants d'Anvers suivent
« leurs efforts avec une sollicitude paternelle et savent les apprécier gé-
« néreusement.

CHINE. — La gazette de Péking, nous apprend que le chef du céleste empire Quang-Ton qui, par parenthèse, n'est âgé que de 10 ans, vient, par décret d'élever son défunt précepteur Sia-Tong-Chan au rang des dieux. C'est dans la douleur que lui fait éprouver le décès de son cher maître qu'il en prescrit l'apothéose.

ALLEMAGNE. — Les instituteurs attachés aux écoles des asiles de pauvres de toute l'Allemagne se sont réunis à Berlin pendant le mois de novembre.

Contributions à un dictionnaire pédagogique de Max Ricci (1).

Jardin d'enfants. Serre chaude pour le développement prématuré de l'enfance.

Instituteurs. Gens qui n'ont pas d'argent.

Caisse d'épargne scolaire. Guillotine propre à tuer l'idéal dans le cœur de l'enfant.

(1) Ces définitions, ironiques évidemment, ont cependant, hélas! quelque chose de vrai ou de spécieux qu'il serait bon d'examiner d'une façon sérieuse.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON SUR LE VERBE ET LA CONJUGAISON

(Suite)

Dans le degré moyen, on continuera l'étude des verbes *avoir* et *être* dans les temps composés de l'indicatif, puis viendra l'étude des verbes transitifs ou actifs les plus usuels, en suivant la marche indiquée pour *être* et *avoir*. Exemples : *J'aime* mon père. *Tu aimes* ta mère. *Il aime* son frère, etc. *J'aimais* mes parents. *Tu aimais* tes frères. *Il aimait* ses sœurs. *Nous aimions* nos tantes, etc. *J'aimai* le jeu. *Tu aimas* la classe. *Il aimait* la pêche. *Nous aimâmes* l'étude, etc. *J'ai planté* un arbre. *Tu as planté* un noyer. *Il a planté* un poirier, etc. *J'eus arrosé* le jardin. *Tu eus arrosé* la plate-bande. *Il eut arrosé* les légumes, etc. *J'avais fauché* l'herbe. *Tu avais fauché* le froment. *Il avait fauché* le seigle. *Nous avions fauché* l'avoine, etc. *Je mangerai* de bons haricots. *Tu mangeras* des pois verts. *Il mangera* des choux rouges. *Nous mangerons* des choux-fleurs, etc. *J'aurai visité* Londres. *Tu auras visité* Paris. *Il aura visité* Lyon, etc. *Saute* le ruisseau. *Sautons* le fossé, etc.

Avec les verbes intransitifs apparaissent tout naturellement les compléments indirects, puis les circonstanciels de lieu, de temps, de manière : *Je pense* à toi. *Tu penses* à moi. *Il pense* à nous, etc. *Je marchais* sur le gazon. *Tu marchais* dans l'herbe. *Il marchait* dans le sable, etc. *Je tombai* dans l'eau. *Tu tombas* dans le ruisseau. *Il tomba* dans la poussière, etc. *Je travaillai* hier. *Tu travaillas* la semaine dernière, etc. *Je suis arrivé* hier. *Tu es arrivé* dans la journée. *Il est arrivé* ce matin. Ainsi de suite pour les autres conjugaisons.

On pourra encore varier ces exercices soit en prenant la forme interrogative ou négative : *Pensé-je* à toi ? *Penses-tu* à moi ? *Pense-t-il* à nous ? etc. *Finissais-je* mes travaux ? *Finissais-tu* tes fonctions ? *Finissait-il* ses jours ? *Finissions-nous* nos études ? etc. *Punis-je* les méfaits ? *Punis-tu* les coupables ? *Punit-il* les malfaiteurs ? *Punîmes-nous* les menteurs ? *Je n'ai pas adouci* les maux. *Tu n'as pas adouci* les misères ? *Il n'a pas adouci* les peines, etc. *Je n'eus pas élargi* la voie. *Tu n'eus pas élargi* le sentier. *Il n'eut pas élargi* la route, etc. *Je n'avais pas fourni* l'argent nécessaire. *Tu n'avais pas fourni* les sommes suffisantes. *Il n'avait pas fourni* les matériaux convenables.

On remarquera que jusqu'à présent, tant dans le degré inférieur que dans le moyen, les enfants n'ont eu à conjuguer que des verbes formant des propositions simples ; une fois arrivés dans le degré supérieur, nous abordons la proposition composée, ce qui nous amène tout naturellement à l'étude du conditionnel et du subjonctif dont nous n'avons pas parlé jusqu'à présent. Seulement, avant de le faire, il sera nécessaire de récapituler les exercices précédents en donnant plus d'extension à la proposition simple par l'agencement de différents circonstanciels. Exemples : conjuguez l'indicatif présent du verbe *donner* en y ajoutant un complément direct singulier et un complément indirect pluriel : *Je donne* du

pain aux pauvres. *Tu donnes* de l'argent aux indigents. *Dieu donne* la laine aux agneaux. *Nous donnons* l'aumône aux orphelins. *Vous donnez* la leçon aux enfants. *Ces enfants (ils) donnent* la nourriture aux oiseaux. Conjuguez l'imparfait du verbe *courir* accompagné d'un circonstanciel de temps et d'un dit de lieu. Exemples : *Je courais* chaque jour sur l'herbe. *Tu courais* longtemps dans les rues. *Il courait* souvent à la fontaine. Pendant les vacances, *nous courions* dans les forêts. Pendant ce temps, *vous couriez* dans les bois. Après le travail, *ils couraient* dans les bosquets. Conjuguez le passé défini du verbe *voyager* accompagné d'un circonstanciel de but : *Je voyageai* pour m'instruire. *Tu voyageas* pour le commerce. *Il voyagea* pour sa santé. *Nous voyageâmes* pour nous distraire. *Vous voyageâtes* pour vous étourdir. *Ils voyagèrent* pour leur plaisir. Conjuguez le passé indéfini du verbe *vouloir* suivi d'un verbe de la première conjugaison : *J'ai voulu* marcher. *Tu as voulu* parler, etc. Conjuguez le plus-que-parfait du verbe *apprendre* suivi d'un infinitif quelconque : *J'avais appris* à parler. *Tu avais appris* à souffrir. *Il avait appris* à penser. *Nous avions appris* à lire. *Vous aviez appris* à réfléchir. *Ils* ou *elles avaient appris* à travailler. Conjuguez le passé antérieur du verbe *lire* en suivant le modèle ci-après : Quand *j'eus lu*, je partis. Quand *tu eus lu*, tu sortis. Quand *il eut lu*, il tomba, etc.

(A suivre.)

MM. A. GUEBHART et O. STOLL.

RÈGLES DES LIAISONS

(Suite et fin.)

Il serait impossible d'indiquer tous les cas où le bon goût doit servir d'arbitre en cette matière (*la liaison de l's*). En voici cependant quelques-uns dans lesquels la liaison ne saurait avoir lieu sans paraître trop affectée :

On dira sans lier l's : quatre *heures* un quart, onze *heures* et demie, etc. ; de même il faut éviter la liaison des deuxièmes personnes du singulier de l'indicatif des verbes de la première conjugaison : tu *chantes* et tu *parles* à merveille ; tu *déjeunes* en ville ; tu *renonces* à tes projets, etc., excepté naturellement dans les vers, pour observer les règles de la prosodie, comme dans cet exemple : « Contre les vaniteux fais trêve à tes discours : Ne vois-tu pas qu'ici tu *parles* à des sourds ? »

Les syllabes muettes devant les verbes ou entre deux ou trois noms ne doivent être liées qu'avec la plus grande réserve ; leurs liaisons sembleraient ridicules dans la lecture des dialogues familiers ou dans les sujets ordinaires, comme dans les phrases suivantes : Les personnes les plus *considérables* et les plus *généreuses* étaient présentes ; ces *tasses* et ces *soucoupes* ont appartenu à votre oncle.

Après un *r*, la consonne *s* finale est aussi généralement insonore : Ce cheval a pris le *mors* aux dents ; ce *discours* émut l'assemblée ; je le soutiendrai *envers* et contre tous ; on a ouvert un nouveau *cours* au Collège de France, etc.

On fait cependant la liaison des mots *vers, envers, cours, recours, toujours*, dans les sujets élevés et surtout en poésie :

« *Toujours* un vent glacé ne souffle pas l'orage. » (A. Chénier.) « Il a *recours* aux dieux, qui ne l'entendent pas. » (*Id.*) « Partons d'un vol égal *vers* un monde meilleur. » (V. Hugo.)

On lie également l's du mot *corps*, dans les expressions *corps et âme, corps et bien*.

T. Le *t* final se joint en général aux voyelles suivantes : il est *prudent* et sage; un *enfant* irascible; ils *parlent* encore, etc., excepté dans les mots où cette consonne est précédée d'un *r* : un *désert* immense; il *part* à midi; il est *fort* et patient; ce *rempart* était très élevé; ce *brocart* est cher. On doit cependant lier le *t* dans les locutions de *part et d'autre, de part en part*, et après le mot *fort* employé comme préposition : il est *fort* à plaindre; elle est *fort* aimable; il chante *fort* agréablement, etc.; de même après le mot *sert*, pour éviter l'amphibologie : Cette ceinture me *serre* énormément, mais elle me *sert* avantageusement. Par raisou d'euphonie, on prononce de même : un *court* espace.

Dans les quatre mots *aspect, respect, suspect, circonspect*, on lie le *c* mais le *t* est insonore : quel *aspect* affreux! fuyez le *respect* humain (prononcez *aspec, respec*). Tous les autres mots terminés en *ect* conservent partout le son de leurs deux consonnes finales. Le *t* est nul après la conjonction *et* : Mazarin était dissimulé *et* avare.

X. L'*x* final qui, pris isolément, ne se prononce pas, a le son du *z* devant une voyelle : les *jeux* innocents; les *choix* heureux; un *flux* effrayant, etc. Dans la conversation familière, on ne joint pas cette consonne après les trois mots *perdrix, prix* et *crucifix*; une *perdrix* était cachée sous l'herbe; il a obtenu trois *prix* et deux accessits, etc.; mais en poésie et dans les sujets sérieux on doit toujours faire cette liaison.

Z. Le *z* se joint également aux voyelles qui le suivent : *restez* avec nous; il est *assez* avare; « vous *venez* en leur nom m'apporter leur mépris! » (Lamartine.)

Mais cette consonne est nulle après le mot *nez* : un *nez* aquilin. Il va de soi que, pour éviter l'hiatus, on fait cette liaison dans les vers : « Quel est donc ce brigand qui là bas, *nez* au vent, se carre l'œil au guet et la hanche en avant? » (Victor Hugo.)

REMARQUES SUR LES LIAISONS DES NOMS PROPRES.

Les consonnes finales qui sont insonores dans les noms propres ne se lient pas aux voyelles des mots qui les suivent : *Georges* a invité *Jules* à dîner; *Louis* est arrivé ce matin; la ville d'*Amiens* a une belle église gothique; *Descartes* a écrit le *Discours de la Méthode*; le *Creuzot* est dans la Saône-et-Loire; *Châteaubriand* acquit la réputation de père du roman-tisme; *Bichat* était un grand médecin, etc.; excepté dans la poésie, pour maintenir la mesure du vers : « *Athènes* en gémit, *Trézène* en est instruite. » (Racine.) « *Montjoie* et *Saint-Denis*! *Charles* à la rescousse! » (A. Dumas.) Pour éviter l'hiatus, on fera également la liaison dans les vers suivants : « *Paris* est un grand lieu plein de marchands mêlés. »

(Corneille.) « Et *Mignot* aujourd'hui s'est voulu surpasser. » (Boileau.)
« Elle vient de *Madrid* avec un spadassin. » (Emile Augier.)

EXERCICE SUR LES LIAISONS.

A l'aspect *k'*imprévu d'une œuvre fort *t'*utile,
Un sot la déclarait d'un rang *k'*inférieur,
Quand *t'*on lui dit : « Malin *n'*oison, sache, ô railleur,
Si le rire est aisé, que l'art *r'*est difficile ! »

AUTRE EXERCICE SUR LE MÊME SUJET.

Le grand *t'*Eschyle de l'Angleterre, qui débuta au théâtre par le drame d'*Hamlet*, nous *z'*y donne une leçon importante en même temps que fort *t'*agréable de déclamation. « Faites *z'*accorder, nous dit-il, la parole avec l'action, l'action avec la parole, et évitez, avant tout, de sortir des bornes du naturel. » On voit donc qu'il connaissait bien ces limites et qu'il ne pensait pas qu'on dût *t'*aller au-delà, ni rester *r'*en (1) deçà. A force de vouloir dépeindre trop *p'*exactement la réalité, il arrive souvent qu'on l'outrepasse et qu'on lui donne un aspect *k'*ou vulgaire ou abject. N'imitons pas l'auteur ridicule dont Boileau se moqua avec raison dans son *Art poétique*, et qui « fait parler ses bergers comme on parle au village. » Remarquons que les paysans de Molière sont vrais, quoique ayant *t'*un esprit supérieur *r'*à celui des campagnards de leur époque. Cela nous prouve que l'art *r'*a de certaines doctrines conventionnelles et que, tout *t'*en étudiant les hommes sur le vif, on doit voir qu'il y a un choix *z'*à faire dans leurs paroles et dans leurs *z'*actes, faute de quoi l'on ne sera qu'un grossier *r'*écho et qu'un insipide reproducteur de scènes dépourvues d'intérêt et surtout d'élégance.

Dictée pour le degré moyen.

TRIESTE

La position de Trieste a quelque chose de mélancolique, qui serrerait le cœur, si l'imagination n'était distraite par la magnificence des plus belles constructions, par la richesse des plus riantes cultures. C'était le revers d'un rocher aride embrassé par la mer ; mais les efforts de l'homme y ont fait naître les dons les plus précieux de la nature. Les bâtiments de Trieste s'étendent en amphithéâtre depuis le port jusqu'au tiers de l'élévation de la montagne ; au-delà se développent des vergers d'une grâce inexprimable, de jolis bois de châtaigniers, des buissons de figuiers, de grenadiers, de myrtes, de jasmins qui embaument l'air, et au-dessus de tout cela la cime austère des Alpes illyriennes ; c'est une corbeille de bouquets, frais comme le printemps, qui repose sous un rocher. La nature a donné à Trieste une jolie forêt de chênes verts, qui est devenue un lieu de délices. Jamais les divinités champêtres, dont les heureux rivages de l'Adriatique sont la terre favorite, n'ont prodigué dans un espace de peu d'étendue plus de beautés faites pour séduire.

(D'après Ch. Nodier.)

(1) Dans la conversation familière, on ne fait pas la liaison de l'*r* final avec la voyelle du mot suivant : Voulez-vous *déjeuner* avec moi ? je ne veux pas *aller* à Rome ; il ne fait qu'*entrer* et sortir. Mais l'*r* est sonore dans la lecture et la déclamation, et la liaison se fait.

Variété.

Deux de nos correspondants, MM. Robadey, instituteur à Bulle, et A. Bonard, instituteur à Charnex-Montreux, ont répondu à la question relative au mot *orgue*, posée dans le numéro du 1^{er} janvier. Après avoir rappelé les règles données par les différents grammairiens, *Poitevin*, *Boniface*, *Larousse*, *Ayer*, *Brachet*, etc., qui tous disent que pour éviter la rencontre bizarre des deux genres dans la même phrase, il faut employer partout le masculin, ils rétablissent la phrase citée ainsi : « L'orgue nouveau de St-Denis, le vieux orgue de Notre-Dame de Paris sont très puissants et très harmonieux ; celui de Saint-Maximin (Var) est un des plus anciens, peut-être le meilleur de tous ceux de l'Europe.

M. Bonard nous pose la question suivante, que nous soumettons à notre tour à la perspicacité de nos lecteurs :

« Faut-il ou ne faut-il pas un trait d'union après le mot *très* ? L'*Educateur* ne l'emploie pas, la *Chrestomathie* de Vinet non plus. Littré veut le trait-d'union, excepté pourtant quand le mot qui suit est un substantif, comme dans cet exemple : « Oui, vous êtes sergent, monsieur, et très sergent; » Brachet le met, Ayer l'omet; qui a raison et qui a tort? »

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité directeur avise les sections cantonales ainsi que les conférences de cercles et de districts, que le terme fatal pour l'envoi des rapports sur les deux dernières questions à discuter au congrès scolaire de cette année, a été prolongé **jusqu'au 31 mars**. Il prie instamment MM. les présidents des réunions d'instituteurs de bien vouloir faire tout leur possible pour que des travaux soient envoyés, avant ce temps, aux rapporteurs généraux, MM. *Jaccard*, professeur à Aigle, pour la question des écoles secondaires, et *Béguin*, instituteur à Rochefort, pour celle des examens annuels.

De concert avec M. Stoll, professeur de chant et directeur de la partie musicale du Congrès, le Comité a choisi, pour la réunion générale, les airs connus suivants :

1. *Invocation* : le *Cantique suisse*, musique de ZWYSSIG.
2. *Après la séance* : la *Diane*, par F. ABT.

Des paroles de circonstance seront adaptées à ces deux chœurs, qui paraîtront avec un des prochains numéros du journal.

Le Comité directeur.